

FCC à distance Ufcv

Contexte et objectif de la formation

Les sessions de Formations Civiques et Citoyennes à distance, n'ont pas vocation à remplacer les sessions en présentiel. Le but est de permettre aux volontaires en SC, dans un contexte particulier, de bénéficier d'une des formations inhérentes au contrat d'engagement de service civique.

Les sessions à distance poursuivent pour autant l'objectif général de toute FCC : Sensibiliser les volontaires aux enjeux de la citoyenneté. L'Ufcv souhaite, par ces formations, mobiliser les jeunes dans des conditions sécurisées et sécurisantes, en lien avec le contexte de crise sanitaire, pour leur permettre de vivre leur citoyenneté !

Une pédagogie particulière

La formation à distance fait appel à des techniques et des méthodes d'apprentissage particulières. Le scénario pédagogique proposé doit être explicite tout en offrant une certaine autonomie dans l'accès aux informations pour éveiller l'esprit critique des apprenants. C'est ce que l'Ufcv a recherché en concevant ces nouvelles sessions.

Chaque session proposée est ainsi constituée de deux classes virtuelles et de modules de formation à réaliser en autonomie.

Objectifs spécifiques aux classes virtuelles :

- ★ Proposer un temps d'interaction différent entre volontaires et avec les volontaires
- ★ Proposer un temps d'échange sur les missions

Déroulé d'une session

1. Module prise en main

Une fois les identifiants réceptionnés pour se connecter à la plateforme de formation « Agora », ce module représente un manuel d'utilisation en quelques minutes.

2. Première classe virtuelle

- Présentation de chacun (15')
- Présentation de la session complète et des modules à venir (20')
- Temps animé de sensibilisation aux modules à venir et notamment : discrimination, handicap et laïcité (40')
- Débriefe sur ce premier temps et transmission des codes pour les modules suivants (10')

3. Micro module mot de passe

Permet d'avoir accès aux modules suivants à l'aide du code transmis à la fin de la première classe virtuelle

4. Accès aux modules en autonomie

Les modules seront présentés dans l'ordre suivant :

- a. Discrimination
- b. Association
- c. Handicap
- d. Europe et citoyenneté
- e. Laïcité
- f. Projet

Entre la première classe virtuelle et la deuxième classe virtuelle, les volontaires bénéficient de 10 à 15 jours pour réaliser les modules en autonomie.

5. Deuxième classe virtuelle

- Temps de questionnement sur modules (15')
- Temps animé sur l'engagement (45')

<https://service-civique.ufcv.fr/>